

République Islamique de Mauritanie

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et
du Patrimoine Minier**

(ANARPAM)

**Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour
la sélection de consultant au moindre coût (SMC)**

Evaluation des propositions financières des soumissionnaires qualifiés

N° 065

Objet : Recrutement d'un expert géophysicien en assistance
technique pour l'ANARPAM

*J'approuve le contenu du PV
de la commission ad-hoc
02.07.2025*

Session du 02/Juillet/ 2025

Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE CINQ Quatre et le 02 Juillet à 10h 05 mn, la Commission ad hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour le **Recrutement d'un expert géophysicien en assistance technique pour l'ANARPAM**.

Etaient présents :

M. Nasser Dine Mohamed Yeslem SAMBA, Directeur de Géoressources, Président;

Membres :

- Mme. Toutou Chamekh SALEM, Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Cheikhna Ould EMINE, Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Mohamed El Mokhtar DAHMADA, Consultant, Membre ;
- Mlle. Oumkelthoum Med El Hadj, Cadre à la DAF, Membre, Secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du groupe (A) composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

1. SEMG2 ;
2. CoDeX ;
3. FAYDA SARL

L'évaluation des propositions va se faire sur la base des critères suivants :

Critères	Notes
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de missions similaires	40 points
Qualification des experts (formation, expérience)	30 points
Méthodologie	20 point
Conformité de la proposition aux exigences du dossier	10 points
Total	100 points

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi que de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

Conclusion :

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **SEMG2** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un montant d'**Un Million Quatre Cent Soixante Mille (1 460 000MRU) Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe alloué, elle propose par conséquent l'attribution du marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**.




Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Fait le 02/07/2025 et ont signé
Le président de la Commission ad hoc
Nasser Dine Mohamed Yeslem SAMBA



Membres:

- Mme. Toutou Chamekh SALEM ; 
- M. Cheikhna Ould EMINE; 
- M. Mohamed El Mokhtar DAHMADA; 
- Mlle. Oumkelthoum Med El Hadj ; 